

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NABIRAT**

2016/031

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 08

Absents : 02

L'an deux mil seize, le 11 septembre 2016 à 10 h 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 30 août 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yvette VIGIE, Maire.

Présents : DESMOULINS Christiane, BROUSTAL Christian, ROQUES Eric, HEYNEN Daniel, MONTEIL Pierre, OLIVAN Elisabeth, BOY Edwige.

Absents : CASTANT Francis et CHAVAROCHE Julien

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du CGCT il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

A été désignée Secrétaire de Séance Madame OLIVAN Elisabeth

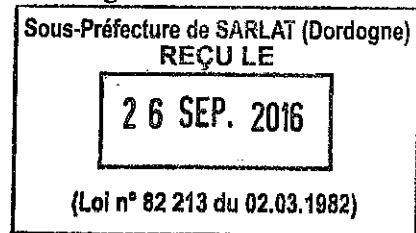
Révision tarif repas enfant et adulte cantine scolaire

Madame Le Maire fait part au Conseil municipal du prix des repas actuel :

- 1 repas adulte = 4,57 euros,
- 1 repas enfant = 2,05 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter ces tarifs à partir du 1^{er} novembre 2016 comme suit :

- 1 repas adulte = 4,70 euros,
- 1 repas enfant = 2,10 euros.



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le 26/09/2016

A Nabirat, le 11/09/2016

Publié et notifié
Le 30/09/2016

Fait et délibéré les jours, mois, an sus dit
Au registre sont les signatures,

Le Maire,
Y. VIGIE

